

**COMMUNE****DE  
SULLENS****Conseil communal**

Rue du Château 2  
1036 Sullens

PROCÈS VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL  
du jeudi 17 mars 2022, 19h30

Présidence : Mme Danielle Simons

Ordre du jour :

1. Adoption du P.V. de la séance du 2 décembre 2021
2. Communication du bureau du Conseil communal
3. Communication des délégués aux associations intercommunales
4. Communication de la Municipalité
5. Préavis n°1/2022 – Crédits complémentaires 2021
6. Préavis n°2/2022 – Demande d'un crédit pour étude globale de mobilité et de sécurité dans le périmètre villageois
7. Préavis n°3/2022 – Demande d'un crédit d'étude pour la réfection des Rue de l'Eglise de la Grange Neuve
8. Divers et propositions individuelles

Sur 45 membres, 32 présents, 10 excusés, 3 absents.

Les scrutateurs sont : **Mme Anne Dubauloz et M. Christian Duperrut**

La Présidente souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil pour cette séance du Conseil Communal et les remercie d'avoir répondu à la convocation du 3 mars dernier.

La Présidente procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour qui sera suivi tel que présenté.

**1. Adoption du P.V. de la séance du 2 décembre 2021**

La Présidente annonce qu'elle apporte une correction à la page 4, du paragraphe au point 8 et demande ensuite si quelqu'un a une remarque ou une correction à propos de ce P.V.

N'ayant pas d'autre correction à apporter, on procède au vote. Le P.V. est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.

La Présidente remercie Annette Corthay pour la rédaction de ce PV.

## 2. Communications du bureau du Conseil communal

La première communication du bureau du Conseil est au sujet d'une pétition. Le 10 novembre 2021, La Municipalité a reçu une pétition des habitants du PPE de Moille-Sullaz 5 A-B-C, signés par 5 personnes, au sujet du trafic et de la sécurité routière dans le quartier de Moille-Sullaz. Étant une première à Sullens, la Municipalité ainsi que le bureau du Conseil se sont rodés pour trouver la bonne démarche à appliquer.

La Présidente explique à tous les membres du Conseil ce qu'est une pétition au niveau communal et profite de cette occasion pour remercier les vice-présidents, Mme Evelyne Edgar et M. Alain Badan ainsi que les scrutateurs, Mme Anne Dubauloz et M. Christian Duperrut pour leur collaboration à ce sujet.

Avant de faire une pétition, les habitants de Moille-Sullaz étaient déjà en communication avec la Municipalité et la Présidente résume les communications importantes faites afin de mettre les membres dans le contexte :

- En octobre 2020, des habitants de Moille-Sullaz ont écrit une lettre à la Municipalité en expliquant la problématique de manque de sécurité routière (augmentation de trafic, voitures qui roulent trop vite) et en demandant que des mesures soient prises (chicanes, interdire le passage, etc.)
- En janvier 2021, la Municipalité répond avec une lettre qui décrit que la Municipalité partage leur souci, qu'ils ont contacté le canton – la DGMR – et qu'un comptage de vitesse et du trafic routier sera réalisé. De plus la Municipalité réfère vers un projet futur de mise en séparatif et que dans ce cadre, des aménagements routiers seront également étudiés.
- En avril 2021, la Municipalité envoie une deuxième lettre, avec le résultat du comptage de vitesse et du trafic. Elle explique que pour la DGMR, la zone est conforme, et que pour la DGMR il n'est pas nécessaire de réaliser des aménagements. Toutefois, la Municipalité explique qu'elle prend la sécurité routière très au sérieux, et répète que des aménagements routiers seront étudiés dans le cadre du projet de mise en séparatif.

Ensuite, la Présidente lit la pétition (voir annexe), qu'elle a reçue en décembre 2021. Elle explique qu'elle a informé les pétitionnaires que leur pétition est apportée à l'attention des conseillers communaux lors de cette séance.

Ensuite, elle explique aux conseillers qu'elle a procédé selon l'art. 64 du Règlement du conseil communal : Puisque la pétition porte sur une attribution de la municipalité, elle la leur a re-transmis sans délais.

Suite à cette séance du conseil communal, la présidente – ensemble avec les autres membres du bureau – écrira aux pétitionnaires : Elle informera les pétitionnaires que les membres du conseil ont pris connaissance de leur pétition, et sont donc sensibilisés à la problématique du trafic au Moille-Sullaz. Ceci permettra les conseillers communaux d'en tenir compte pour les préavis à venir.

Une deuxième communication du bureau du Conseil : La Présidente annonce qu'il y a eu des problèmes de paiement des heures travaillées par les conseillers dans les commissions, car celles-ci n'ont pas été annoncées au Boursier, M. Yves Bourgeois, par les présidents des commissions. La Présidente rappelle la démarche à suivre afin d'éviter à nouveau ce genre de situation.

## 3. Communication des délégués aux associations intercommunales

Les délégués n'ont pas de communication à apporter.

## 4. Communication de la Municipalité

La Présidente passe la parole à M. Christian Gozel, Syndic pour les explications de la Municipalité.

M. Christian Gozel commence par justifier les raisons de la non-publication d'un article dans le journal des Herbettes à M. Lüthi. Il annonce ensuite que l'administration cantonale des impôts s'est trompée en notre défaveur au sujet de l'impôt sur la succession. Le montant initial prévu était de CHF 5'800'000.-. Malheureusement, ce montant a été réduit à 50% -> 2'900'000.-. L'autre moitié doit être versée au Canton pour

les cohésions sociales, car il s'agit d'un impôt conjoncturel. Il explique que la Municipalité n'est pas impactée financièrement, car ils n'avaient pas tenu compte de ce montant. Seul, notre boursier est impacté pour la rectification des comptes 2021 et 2022 par cette grossière erreur. M. Christian Gozel termine en informant qu'il y a eu un dépassement de budget de CHF 11'000.- pour le paiement des heures supplémentaires de nos secrétaires. Il s'agit de l'augmentation de la charge de travail qui est due au fait qu'il y a une augmentation de la population à Sullens ainsi qu'une constante évolution des travaux administratifs. Ils ont décidé d'engager une secrétaire suppléante à un taux de 20%. L'annonce paraîtra dans le journal des Herbettes ainsi que sur le site internet de la commune tout prochainement.

La Présidente passe la parole à M. Roland Valet, Municipal.

M. Roland Valet donne des explications au sujet des travaux de Perroset.

La Présidente passe ensuite la parole à Mme Marie-Christine Pitton, Municipale.

Mme Marie-Christine Pitton fait une communication au sujet du PECC (plan énergétique et climat communal) et rappelle de quoi il s'agit aux membres. Elle informe que le bureau Alterna va suivre notre commune pour répondre au cahier des charges défini par le Canton durant 4 ans et qu'il y aura une séance d'information à ce sujet le jeudi 2 juin ouvert à tous les habitants. Puis, Mme Marie-Christine Pitton explique qu'un manque de place se fait sentir au sein de l'AJENOL pour le placement des enfants et qu'il y aura des parents déçus pour cette nouvelle rentrée scolaire qui s'annonce difficile.

La Présidente passe ensuite la parole à M. Thierry Golay, Municipal.

M. Thierry Golay décrit l'avancement du PAC (Plan d'affectation communal) qui a été validé. Il y aura une mise à l'enquête le 22 avril. Les propriétaires concernés (~10) seront invités à une séance d'information mi-avril. De plus, il y aura une séance d'information destinée à l'ensemble de la population le 27 avril à la grande salle de Sullens.

La Présidente passe la parole à Didier Simond, Municipal.

M. Didier Simond communique quelques détails concernant les travaux de l'auberge communale. Il explique le changement de la nouvelle centrale téléphonique de l'administration. Il développe l'étude de AEAI de la grande salle et il termine en présentant un calendrier des manifestations de notre village.

## **5. Préavis n°1/2022 – Crédits complémentaires**

La Présidente passe la parole à Mme Annette Corthay pour la lecture du rapport de la commission des finances, cette dernière invitant les membres à accepter ce préavis tel que proposé.

La Présidente passe la parole à M. Christian Gozel Syndic.

M. Christian Gozel détaille les points importants du préavis n°1/2022 – Crédits complémentaires.

La Présidente ouvre la discussion sur ce préavis.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close et nous procédons au vote.

Le préavis n°1/2022 – Crédits complémentaires est accepté à l'unanimité.

## **6. Préavis n°2/2022 – Demande d'un crédit pour étude globale de mobilité et de sécurité dans le périmètre villageois**

La Présidente passe la parole à M. Henri Martin pour la lecture du rapport de commission des finances, ce

dernier invitant les membres à accepter ce préavis tel que proposé.

La Présidente passe la parole à Mme Marie-Christine Pitton, Municipale.

Mme Marie-Christine Pitton explique les raisons et relève les points importants du préavis n°2/2022 – Demande d'un crédit pour étude globale de mobilité et de sécurité dans le périmètre villageois.

La Présidente ouvre la discussion sur ce préavis.

M. Philippe Bürgisser pense que c'est très bien de se faire aider pour trouver des solutions à propos de la circulation de notre village, cependant, il se demande si le montant de cette étude est bien investi, car il pense que nous sommes face à un mur, car la DGMR est toujours négative.

Mme Marie-Christine Pitton répond que le but de l'étude ne se porte pas uniquement à l'étude, mais de recevoir des solutions. Ils peuvent nous dire ce qui est acceptable ou pas. La DGMR ne dit pas forcément non, mais simplement que ce n'est pas nécessaire de faire quelque chose et ce n'est pas parce qu'ils trouvent que ce n'est pas nécessaire que nous ne pouvons pas améliorer les problèmes. C'est pour ces raisons que nous souhaitons faire cette étude.

M. Alain Guéra se demande s'il est possible de faire des propositions actuellement par rapport à une amélioration. Il trouve qu'il y a des problèmes de visibilité au carrefour entre l'auberge et la boulangerie.

Mme Marie-Christine Pitton suggère de faire un e-mail à ce sujet.

M. Reto Graf souhaite savoir si dans le cahier des charges de l'étude est prévue des zones de rencontre à 20 km/h.

M. Roland Valet annonce qu'il n'est pas possible de faire une zone de rencontre sur la traversée du village, car nous sommes sur l'axe d'une route cantonale et la DGMR a des critères spécifiques pour ce genre de tronçon. Ailleurs dans le village, il faut plusieurs éléments pour pouvoir faire des zones de rencontre, comme des commerces, restaurant, etc. Il explique qu'ils se sont questionnés à ce sujet et qu'ils y réfléchissent et que ce n'est pas facile à trouver.

M. Reto Graf donne l'exemple de la place de jeux du Perroset.

M. Roland Valet se demande s'il est nécessaire de faire une zone à 20 km/h alors qu'il s'agit déjà d'une zone à 30 km/h. Il pense que l'étude nous donnera ces réponses.

La parole n'étant plus demandée, la discussion sur ce préavis est close et nous procédons au vote.

Le préavis n°2/2022 – Demande d'un crédit pour étude globale de mobilité et de sécurité dans le périmètre villageois est accepté à l'unanimité.

## **7. Préavis n°3/2022 – Demande d'un crédit d'étude pour la réfection des Rues de l'Eglise et de la Grange Neuve**

La Présidente passe la parole à M. Nicolas Valet pour la lecture du rapport de la commission des finances, ce dernier invitant les membres à accepter ce préavis tel que proposé.

La Présidente passe la parole à M. Roland Valet, Municipal.

M. Roland Valet résume les points importants du préavis n°3/2022 – Demande d'un crédit d'étude pour la réfection des Rues de l'Église et de la Grange-Neuve.

La Présidente ouvre la discussion sur ce préavis.

M. Alain Guéra demande si d'autres travaux sont prévus comme pour la téléphonie ou le télé-réseau.

M. Roland Valet explique qu'il n'y a pas d'autres travaux de prévus.

La parole n'étant plus demandée, la discussion sur ce préavis est close et nous procédons au vote.

Le préavis n°3/2022 – Demande d'un crédit d'étude pour la réfection des Rues de l'Église et de la Grange-Neuve

est accepté à l'unanimité.

## 8. Divers et propositions individuelles

La Présidente ouvre la discussion.

Mme Marlène Henry Lendi demande s'il est possible d'améliorer la communication sur l'avancement des travaux à M. Roland Valet et ajoute qu'elle trouve que ce n'est pas très bien sécurisé.

M. Roland Valet explique que ce sont les entreprises mandatées qui s'occupent de ces informations. Il prend note et il va passer voir les entreprises concernées.

Mme Cantarella Paccaud déplore aussi le manque de communication au sujet des travaux proches de chez elle.

M. Roland Valet précise que chaque propriétaire a été vu personnellement au sujet de ces travaux. Il termine en disant qu'il va voir le responsable de l'entreprise concernée afin d'informer de ces problèmes.

M. Alain Guéra remercie la Municipalité d'avoir donné suite à sa demande de signalisation ajoutée vers le cimetière.

M. Gambale Giuseppe demande où se trouve l'abri PC.

M. Thierry Golay répond que c'est la protection civile qui annonce ces informations en cas de nécessité et qu'il n'y a aucune attribution avant quoi que ce soit. En cas de question, il peut se rendre sur le site de la confédération et qu'il existe aussi une application mobile "Alertswiss".

M. Reto Graf demande quelles mesures seront mises en place pour le parascolaire des enfants, étant donnée, que la population Sullanaise va continuer d'accroître.

Mme Marie-Christine Pitton trouve que c'est une excellente question. Elle informe qu'une étude a été lancée pour analyser les besoins et qu'il y a différentes pistes. Elle précise que c'est compliqué de créer des emplacements pour les enfants, car il y a beaucoup de conditions à remplir au niveau des normes.

M. Florent Eckert se demande qui serait tenu responsable en cas de dépassement de personne lors d'une fête dans la grande salle de Sullens, car la limite de 300 personnes lui paraît peu.

M. Didier Simond explique que c'est l'organisateur qui prend en charge la responsabilité.

M. Roland Valet ajoute un complément en informant qu'un montant supérieur à 300 personnes change complètement la structure de la salle et les normes de sécurité.

Mme Alexandra Van Schilt Cerf remercie Sullens'Anim de ces belles organisations et de leur super programme. De plus, elle trouve très important, car ça ajoute une vie à notre commune.

Mme Evelyne Edgar remercie la mise en place du financement de soutien des jeunes pour les abonnements de transports publics. Elle souhaite avoir des informations complémentaires de la part de M. Roland Valet concernant la priorité de droite au Chemin des Jordils, car elle a eu une mésaventure sur ce lieu.

M. Roland Valet répond qu'ils ont reçu l'autorisation et que ça va être fait durant ces prochaines semaines.

La Présidente clôt la séance à 20h54.

La Présidente

La secrétaire

Danielle Simons

Eda Parente